

# Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar, quelles implications sur les stratégies de l'Administration publique ?

Faly Hery Rakotomanana<sup>1</sup>

---

En vue d'aider les décideurs politiques à augmenter le taux d'enregistrement des activités économiques, cette étude se propose de combler le manque d'études approfondies sur les facteurs poussant les entrepreneurs à opérer dans l'économie informelle. L'analyse est basée sur un modèle de comportement de type logistique. Elle permet d'identifier les effets nets, individuels ou structurels, qui influent sur la propension des opérateurs d'établissements informels à enregistrer leur activité auprès de l'Etat, dans l'agglomération d'Antananarivo à Madagascar. L'originalité des résultats obtenus provient en premier lieu du choix de la variable d'intérêt : la volonté d'un opérateur d'enregistrer ou non son activité au lieu du statut effectif actuel (enregistrement ou non). De plus, les facteurs explicatifs introduits ne se résument pas aux seuls déterminants standards comme la « visibilité » de l'unité de production et le sexe de l'opérateur, mais incluent des éléments liés à l'efficacité perçue de l'administration. L'étude montre que l'affiliation aux registres administratifs fait partie même des stratégies adoptées pour faire face à des problèmes spécifiques tels que l'accès au crédit et l'obtention de local approprié. Cependant, sur ce point, les résultats de l'estimation montrent que les comportements des chefs d'unités de production ne sont pas les mêmes selon que l'unité de production soit totalement inconnue des services publics ou qu'elle soit déjà affiliée à certains registres administratifs. Le modèle révèle également que l'efficacité perçue de l'administration et la qualité de l'information reçue ont une influence positive sur les intentions d'enregistrement. L'accès aux services publics de base et le fait d'avoir suivi une formation professionnelle formelle augmentent la propension de l'opérateur à vouloir nouer davantage un contact avec l'administration. Les contraintes économiques comme les faibles performances économiques de l'unité productive réduisent fortement la probabilité qu'un opérateur régularise sa situation vis-à-vis des registres administratifs.

---

---

## Introduction

---

Le temps de l'ignorance mutuelle entre le secteur informel et l'Etat semble faire déjà partie de

l'histoire. La nouvelle vision sur ce secteur consiste à le considérer comme une composante à part entière du système économique national et comme un levier non négligeable pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans les pays en

---

<sup>1</sup> Ingénieur statisticien économiste, INSTAT Madagascar ; Doctorant, IRD – Université Montesquieu Bordeaux IV, [rakotomananafaly@yahoo.fr](mailto:rakotomananafaly@yahoo.fr)

développement. Les activités du secteur informel sont opérées en dehors du système de régulation en vigueur. En d'autres termes, l'exercice de ces activités n'est pas conforme à la législation ou aux obligations administratives, notamment celle de l'affiliation aux registres administratifs.

Le non enregistrement constitue un facteur favorisant la précarité voire la pauvreté, dans la mesure où la main d'œuvre d'une unité de production est exclue du système de protection sociale, du dialogue social et des pouvoirs de décision. Il limite l'efficacité des politiques fiscales mises en œuvre. La faible couverture du fichier des contribuables induit une inéquité dans le système fiscal et rend plus coûteuse et incomplète la gestion et la collecte des impôts. La faiblesse des recettes fiscales réduit les marges de manœuvre de l'Etat pour fournir les infrastructures économiques et les services publics de base, ce qui accroît leurs coûts de transaction, diminue la productivité des firmes et augmente la pauvreté en termes de « capacités ». A ces problèmes du côté de l'offre de services publics, on peut rajouter d'autres problèmes du côté de la demande. Le non enregistrement implique l'inaccessibilité ou la sous-utilisation des biens et services formels comme la communication (publicité), la justice, les produits financiers formels et le marché formel (approvisionnement, vente ou sous-traitance). De ce point de vue, le non enregistrement peut être considéré comme un facteur de production de moins à la disposition de l'unité de production. Cette privation favoriserait l'apparition de deux phénomènes néfastes pour l'ensemble de l'économie. D'une part, le comportement de « free rider » pourrait surgir chez un bon nombre d'opérateurs : ceux du secteur formel, qui sont conscients du traitement inégalitaire des contribuables et ceux du secteur informel, qui cherchent des moyens pour bénéficier des biens publics sans participer à leur financement. D'autre part, on pourrait assister à la prolifération des institutions informelles tels que l'usurier et les associations de protection à caractère illicite, voire mafieuse auxquelles les unités de production non enregistrées sont obligées de faire recours pour substituer aux biens et services publics ou formels.

La question cruciale à laquelle les décideurs politiques s'efforcent de trouver une réponse est comment attirer davantage les petits opérateurs non enregistrés à régulariser leur situation ? Dans le but d'aider l'administration, cette étude tente d'identifier les instruments avec lesquels ils peuvent agir et de leur proposer des axes stratégiques et des actions à entreprendre pour arriver à relever ce défi. Ces recommandations découlent de l'analyse des déterminants de la volonté des opérateurs informels de nouer des contacts avec l'administration.

La méthodologie utilisée ici est basée sur un modèle de comportement de type logistique. Elle est conçue pour analyser les facteurs pouvant influencer toutes choses égales par ailleurs la probabilité qu'un opérateur informel affiche la volonté d'inscrire son unité de production dans des différents registres administratifs. Cette variable d'intérêt est mieux appropriée à la problématique d'attirer des activités non encore enregistrées et plus valable sur le plan économétrique par rapport à la variable indiquant le statut d'enregistrement effectif de l'unité de production très souvent mobilisée dans d'autres études empiriques traitant le même thème. En effet, le risque d'apparition du problème d'endogénéité augmente si on prend comme variable d'intérêt l'affiliation effective d'une unité de production à des registres administratifs, puisque cet enregistrement est à même d'agir sur ses caractéristiques économiques ou démographiques. En outre, étant donné que les enregistrements effectifs des différentes unités de production se sont déroulés à des dates très variables, l'introduction dans le modèle de variables explicatives qui ne cernent que la situation au moment de l'enquête peut donner des résultats biaisés et difficilement interprétables. Le modèle ne se limite pas aussi aux variables explicatives liées aux caractéristiques des unités de production, mais prend en compte les influences des facteurs liés à la gouvernance. Cela permettrait aux services publics non seulement de bien cerner les entreprises à cibler et leurs caractéristiques mais aussi et surtout d'établir des stratégies d'action à adopter et les réformes à mener sur la structure et le fonctionnement de l'administration elle-même. En effet, outre le niveau relativement élevé du coût d'opportunité de la légalisation de l'activité, la méconnaissance de la législation relative aux activités économiques, l'inaccessibilité aux informations montrant les bénéfices procurés par l'affiliation aux registres administratifs, l'inefficacité de l'administration publique et la corruption subie constituent les principales causes potentielles du non enregistrement.

L'étude se focalise sur le cas du secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo. Les bases de données mobilisées sont issues de la série d'enquête effectuée au cours des années 2001 et 2004, ce qui permet d'analyser les changements structurels survenus après le passage à la crise politico-économique de 2002.

Après la partie introductive, un bref aperçu de la littérature relative aux déterminants de l'enregistrement des activités fait l'objet de la deuxième partie. Puis, dans la troisième partie, une description détaillée de l'enregistrement des unités de production dans l'agglomération d'Antananarivo est présentée. Les résultats empiriques sur les

déterminants de la volonté des opérateurs informels de se faire enregistrer auprès de l'administration sont exposés dans la quatrième partie. Et, enfin, la conclusion propose des recommandations à destination des décideurs politiques en matière de stratégies d'enregistrement des activités économiques.

---

## Revue de littérature

---

L'absence d'enregistrement des activités économiques est un des critères internationaux définissant le secteur informel. Deux approches fondées sur deux pensées économiques différentes sont les plus connues : l'approche néo-libérale et l'approche structuraliste.

L'approche néo-libérale, dont Hernando de Soto<sup>2</sup> est le pionnier, condamne les « mauvaises lois » utilisées par les hommes politiques pour conserver la main mise sur l'économie qui crée des problèmes « tant dans l'informalité que dans la légalité ». Selon cette approche, on ne voit dans l'intervention de l'Etat sur les activités économiques qu'une forme de confiscation de la liberté individuelle d'exercer une activité et un mécanisme empêchant d'atteindre la production optimale. Le non enregistrement n'est que le reflet de la volonté délibérée des opérateurs économiques de fuir ce joug et de retrouver la liberté. Ainsi, une bonne partie des opérateurs tournent le dos à l'Etat et affichent catégoriquement leur réticence vis-à-vis des registres administratifs. Ils cherchent à échapper au poids de la légalité quitte à adopter de nouvelles stratégies productives pour maximiser leur profit (filialisation des activités, augmentation de l'intensité du capital au détriment du travail, etc.).

Dans cette optique, le respect du « droit » génère un fardeau supplémentaire à tous les opérateurs qu'ils soient dans la légalité ou non. Les entreprises formelles supportent les « coûts de la légalité » comportant à la fois les « coûts d'accession à la légalité » et les « coûts de durabilité ». Les unités de production « informelles » supportent les « coûts de l'informalité » comprenant les « coûts pour échapper aux sanctions », les effets négatifs induits par « l'absence de droit de propriété » et les effets négatifs dérivés de « l'incapacité à utiliser le système contractuel ».

Les tenants de cette pensée néo-libérale propose que l'objectif fiscal de l'enregistrement des activités pour alimenter les ressources communes doit disparaître : mieux vaut donner à chacun les

moyens d'atteindre ses propres objectifs plutôt que de collecter des moyens pour des projets communs. La fonction publique doit être « simplifiée » ou « débureaucratisée » et « décentralisée ». Les activités économiques doivent être déréglementées en ce sens que l'Etat doit s'y désengager totalement.

L'approche structuraliste<sup>3</sup> prône à l'inverse que, bien que les législations et les régulations des activités économiques ne soient pas adaptées au secteur informel, la meilleure solution n'est pas de les supprimer, mais plutôt de les améliorer. Elles sont jugées utiles pour protéger les intérêts communs de l'ensemble de l'économie et pour permettre de réaliser les projets communautaires avec les ressources collectives. Ainsi, conscients de l'importance de ces rôles de l'Etat, une composante non négligeable d'opérateurs ne refuse pas de coopérer avec lui. Le non enregistrement apparaît alors comme indépendant de la volonté des opérateurs et résulte en grande partie des contraintes administratives, économiques, sociales et géographiques.

L'étude menée dans le cadre du Programme Régional sur l'Emploi pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (PREALC) initié par l'Office International du Travail (OIT) met en lumière la complexité des procédures accompagnée de la lenteur administrative concernant l'enregistrement des activités. Elle décrit les nombreuses étapes à suivre par les opérateurs pour enregistrer leurs activités afin de pouvoir démarrer en toute légalité. Elle montre que, finalement, la plupart des activités du secteur informel ne sont ni entièrement légales ni entièrement illégales, mais se situe dans une « zone grise ».

Selon cette théorie, le taux d'enregistrement diminuerait quand le degré de contrôle des autorités ou de lourdeur administrative s'accroît et augmente en fonction de l'importance des bénéfices attendus. Il varie selon le niveau de « visibilité » de l'activité. Le taux d'enregistrement des activités commerciales est ainsi relativement élevé par rapport à celui d'autres branches d'activités puisqu'elles sont relativement faciles à localiser et leur dépendance vis-à-vis des produits ou marchés formels est relativement importante. De plus, quelle que soit la branche d'activité considérée, la taille de l'unité de production influe positivement sur la probabilité d'être enregistrée.

Des contraintes économiques peuvent aussi conduire à la faiblesse du taux d'enregistrement. En effet, la saturation du marché due à la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, l'insuffisance de

---

<sup>2</sup> Voir Johnson & Kaufman & Zoido-Lobaton (1998), De Soto (1994).

---

<sup>3</sup> Voir Tokman (1992, 2007) (, Maldonado (1995).

ressources et la difficulté d'accès aux infrastructures économiques limitent l'échelle d'activité des unités de production. Comme on est dans le cas d'activités familiales où la fonction de production et la fonction de consommation sont fortement liées, cette situation réduit le revenu disponible des ménages des propriétaires ne leur permettant pas d'honorer les obligations vis-à-vis de l'administration publique.

Enfin, d'autres contraintes structurelles telles que l'inaccessibilité aux informations et l'enclavement ou l'éloignement géographique constituent des causes potentielles de non enregistrement. Dans la plupart des pays en développement, le manque d'infrastructure de communication et le faible niveau d'éducation privent une bonne partie de la population des informations. La forte concentration des services publics dans les grandes villes exclut d'office les activités rurales des registres administratifs.

Les défenseurs de l'approche structuraliste recommandent la réforme structurelle des services d'enregistrement publics pour les rendre plus efficaces et plus facilement accessibles : traitement de dossier plus court, moins corrompu, plus transparent, moins coûteux (faible coût financier, procédures plus simples et services plus proches). En ce qui concerne la législation, l'accent doit être mis sur l'exploitation des groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes dans le secteur informel.

---

## Le modèle

---

### Les hypothèses de travail

A partir de ces fondements théoriques, des hypothèses de travail sont à tester dans cette étude pour essayer de dégager les déterminants de l'enregistrement d'une unité de production.

La principale hypothèse de notre étude est que, le plus souvent, le non enregistrement des activités économiques découle d'une décision motivée à la fois par des facteurs volontaires « pull » (c'est-à-dire choisis par les opérateurs économiques qui veulent se mettre à l'écart de l'administration qu'ils jugent sans intérêt ou bien nuisible à leur développement), et des facteurs involontaires ou contraints « push » (c'est-à-dire qui s'imposent aux opérateurs économiques qui sont conscients de l'utilité de l'enregistrement mais qui ne peuvent pas l'accepter vu leurs conditions d'activités actuelles). Notre modèle explicatif cherche donc à se situer à la jonction des deux approches théoriques évoquées dans la revue de littérature.

La complexité et l'inefficacité de l'administration sont supposées être une cause potentielle du faible taux d'enregistrement des activités économiques<sup>4</sup>. La complexité englobe le nombre d'étapes à franchir et les dossiers à fournir pour obtenir le plein droit d'exercer une activité, le nombre de types d'impôt et leur mode de calcul. Par sa volonté d'enregistrer son activité, un opérateur accorde sa confiance à l'Etat pour la bonne gestion des affaires publiques en général et sur l'amélioration des performances de son activité en particulier. De ce fait, c'est l'administration dans son ensemble qui est jugée, et non seulement les services d'enregistrement. Corollaire à cela, l'inefficacité comprend plusieurs aspects qui peuvent influencer sur la décision des opérateurs : la mauvaise gestion et l'utilisation inefficace des ressources collectives, l'inaccessibilité des services publics de base, les coûts trop élevés des services d'enregistrement, la lenteur administrative, l'éloignement des services administratifs, etc.

Les effets de la corruption subie par les opérateurs sur l'enregistrement de leurs activités méritent des analyses particulières. C'est un aspect particulier de la gouvernance qui peut agir sur l'opinion des opérateurs, mais dont l'effet sur leur décision d'affiliation dans les registres administratifs n'est pas évident à déterminer. Cet effet dépend de plusieurs variables objectives et subjectives que sont la différence entre le coût officiel et le montant réellement payé pour l'enregistrement, l'efficacité perçue des organes de contrôle, les coûts pour échapper au contrôle, la capacité financière de l'opérateur, la valeur morale et l'intégrité de l'opérateur. La corruption peut agir directement sur les coûts de production ou sur le degré de confiance des opérateurs envers l'administration. En supposant que les organes de contrôle sont inefficaces et que les opérateurs ont la possibilité d'exercer des activités en dehors de la légalité, l'existence de la corruption entraîne trois possibilités : les opérateurs avec de très faibles capacités ne pouvant pas supporter les coûts pour échapper au contrôle préfèrent rester sans activité, ceux avec une capacité moyenne préfèrent opérer dans l'illégalité et ceux avec une forte capacité vont corrompre l'administration pour obtenir l'autorisation légale de travail (Choi et Thum, 2005). Par ailleurs, si le coût officiel de l'enregistrement est ressenti comme trop élevé, la corruption peut alors être considérée comme un contrat gagnant-gagnant entre deux agents privés : une définition de la corruption est en effet l'abus d'un pouvoir public pour un bénéfice privé (Tanzi,

---

<sup>4</sup> Voir Tokman (2007), Giles et Johnson (2002), Schneider et Enste (2000), Johnson, Kaufman et Zoido-Lobaton (1998), Mead et Morrisson (1996), McPherson et Liedholm (1996), Maldonado (1995), Braun et Loayza (1994), Klein et Tokman (1993).

1998). Ce phénomène touche la problématique de la détermination d'une taxation optimale en présence d'évasion fiscale (Dabla-Norris et Feltenstein, 2005) : « *trop d'impôt tue l'impôt* »

Comme l'enregistrement des activités relève d'une décision ou d'une opinion individuelle, l'information y tient un rôle fondamental. Le plus souvent, un opérateur se trouve dans une situation irrégulière simplement à cause de la méconnaissance des textes en vigueur. En ce qui concerne l'accès à l'information, plusieurs facteurs jouent et on peut les analyser sous deux angles différents. Du côté de l'offreur, « l'administration diffuse-t-elle suffisamment largement les informations pour couvrir la majeure partie des opérateurs ? » : fréquence, support d'information utilisé, etc. Du côté du demandeur, « les opérateurs ont-ils la capacité de bien assimiler les informations diffusées ? », en considérant la possession de radio, la disponibilité en temps d'écoute, le niveau d'éducation, le langage pratiqué, etc. La bonne circulation des informations et la transparence dans la gestion de l'Etat aident à fournir une bonne image de l'administration aux yeux des opérateurs. En plus du problème d'accès à l'information, son « contenu » est primordial. En effet, deux informations de deux natures différentes auxquelles un opérateur a pu avoir accès peuvent provoquer deux réactions totalement opposées.

Des facteurs économiques liés aux performances économiques et aux caractéristiques démographiques des unités de production peuvent influencer la décision de nouer des contacts avec les registres administratifs ou non. Le comportement supposé rationnel des opérateurs induit l'apparition de l'« effet de seuil minimum de coopération » (Maldonado, 1995) au-delà duquel l'enregistrement des activités est jugé plus rentable, et donc préférable. Pour établir ce niveau critique, le critère de « visibilité » est très souvent utilisé, incluant la taille de l'unité de production, le type de local ou le lieu d'activité, le chiffre d'affaires réalisé et le niveau d'insertion dans le système économique national (transactions ou concurrence directe avec des établissements formels)<sup>5</sup>. La plupart des études empiriques montrent que plus l'unité de production est « visible » (taille importante, local fixe à l'extérieur du domicile, chiffre d'affaires important, transactions importantes avec le secteur informel), plus l'opérateur est prêt à s'inscrire dans les registres administratifs.

<sup>5</sup> Voir Dabla-Norris et Inchauste (2007), McPherson et Liedholm (1996) et Klein et Tokman (1993).

## Le modèle

Notre modèle tente d'identifier quels sont les facteurs qui peuvent agir sur la volonté des opérateurs non encore enregistrés de régulariser leur situation, et, en particulier, quelle est l'influence des variables liées à la gouvernance et l'efficacité des services publics.

Une modélisation de type logit multinomial non ordonné est retenue en choisissant la variable dépendante  $Y_i$  comme suit :

$Y_i = 1$  si l'opérateur n'est pas encore enregistré et veut se faire enregistrer,

$Y_i = 2$  si l'opérateur est déjà enregistré sur certains registres et veut se faire enregistrer sur d'autres registres,

$Y_i = 3$  si l'opérateur ne veut pas se faire enregistrer (qu'il soit déjà enregistré sur certains registres ou non).

Les variables explicatives du modèle comprennent les vecteurs  $X_i$  des caractéristiques démographiques et économiques de l'unité de production et/ou de l'opérateur et les vecteurs  $G_i$  des variables liées à la gouvernance influençant la volonté de l'opérateur de se faire enregistrer. Deux modèles sont formulés : un modèle simple n'incluant que les variables  $G_i$  et un modèle complet incluant les groupes de variables  $G_i$  et  $X_i$ .

Une sorte d'effet fixe a été introduite dans le modèle à l'aide d'une variable indicatrice spécifiant l'année de l'enquête (2001 ou 2004) afin de capter les changements structurels survenus au cours de la période 2001-2004. Cette période est en effet spécifique pour Madagascar aussi bien sur le plan administratif que sur le plan socio-économique. Les données des deux années ont été empilées. Des techniques d'estimation avec des données de panel ont par ailleurs été testées, mais ont été abandonnées compte tenu de la faiblesse du nombre d'observations disponibles.

## Estimation du modèle

### Bases de données utilisées

Les données utilisées pour cette étude sont issues de la série d'enquêtes sur le secteur informel dénommée « 1-2-3 » initiée par DIAL/IRD et réalisée dans l'Agglomération d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, en 2001 et 2004 (Rakotomanana, 2004). C'est une enquête de type mixte effectuée en plusieurs phases. La première phase est une enquête sur l'emploi auprès de 3.000 ménages. Cette phase a pour objectifs d'une part d'appréhender les conditions d'activité et le

fonctionnement du marché du travail et d'autre part d'identifier les individus dirigeant une unité de production dans le secteur informel. En plus de tous les indicateurs statistiques du marché du travail et des caractéristiques des ménages, cette première phase sur l'emploi a été accompagnée d'un module qualitatif sur la perception de l'administration et de la gouvernance du pays par les citoyens. Ce module est adressé à un individu pris au hasard parmi les membres âgés de 18 ans et plus présents dans chaque ménage de l'échantillon. La deuxième phase est une enquête auprès de 1.000 unités de production informelles parmi celles identifiées lors de la première phase de l'enquête. Elle traite de manière complète les caractéristiques et performances de l'unité de production, comme sa démographie, sa production (branche de production, matière première, charges), ses facteurs de production (travail, capital), ses investissements et son financement, son insertion dans le circuit économique, ses problèmes et ses perspectives. En outre, des modules qualitatifs sur l'environnement économique tels que les structures d'appui aux micro-entreprises, la micro-finance et la relation avec l'Etat figurent dans le questionnaire de la deuxième phase. Ces bases de données permettent de dégager la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat.

### **Informalité et non enregistrement**

Dans cette étude, l'informalité et le non enregistrement sont deux notions bien distinctes. L'enregistrement n'est qu'une composante de la définition du secteur informel. En effet, deux critères, l'un à caractère administratif et l'autre à caractère technique ou économique, ont été retenus pour définir une activité informelle. Une unité de production est considérée comme « informelle » si elle ne possède pas un numéro statistique ou si aucune comptabilité écrite formelle (ayant une valeur juridique) n'est utilisée dans sa gestion financière. De plus, pour le cas de Madagascar, l'enregistrement ne se résume pas seulement à la possession de numéro statistique. Il existe quatre autres registres administratifs sur lesquels toutes les unités de production doivent être inscrites : le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS). Etant donné cette multiplicité des formes d'enregistrement existant à Madagascar, la non affiliation de la grande majorité des unités de production informelles au registre de la statistique n'implique pas nécessairement la non jouissance de reconnaissance juridique de la part de l'administration du secteur informel.

#### *Encadré*

#### **Démarche pour l'enregistrement d'une unité de production à Madagascar**

*Lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée suivre un certain nombre de démarches officielles pour obtenir un statut légal. Tout d'abord, l'entrepreneur doit se déclarer auprès du Fokontany dans lequel son établissement est localisé. Puis, il est censé remplir une déclaration d'existence aux contributions et payer la patente, puis demander une carte statistique à l'INSTAT. Ensuite, il retourne aux contributions afin d'obtenir sa carte professionnelle (plus connue sous le nom de « carte rouge »), qui devra être renouvelée chaque année et lui donnera la possibilité de se fournir chez les grossistes. Enfin, il peut s'inscrire au Registre du Commerce, ce qui lui permettra de recourir au système judiciaire en cas de litige, et de se faire connaître en apparaissant au Journal Officiel.*

*Si ces démarches sont obligatoires pour toute activité marchande, les autres registres que nous avons identifiés ne sont nécessaires que dans certains cas. Ainsi, l'affiliation à la CNaPS est liée à l'emploi de salariés dans l'établissement.*

#### **Choix des variables du modèle**

La variable indiquant la volonté d'un opérateur de se faire enregistrer est obtenue à partir de la réponse à la question suivante : « Êtes-vous prêt à enregistrer votre activité auprès de l'administration ? ». L'administration est une notion assez large qui englobe tous les services publics responsables des différents registres d'enregistrement des activités : institut de la statistique, service des impôts, caisse nationale des prévoyances sociales, tribunal administratif, chambre de l'industrie et du commerce, commune municipale. Cette question s'est adressée à tous les chefs d'unité de production de l'échantillon, y

compris ceux qui sont déjà inscrits sur certains registres. Pour ces derniers, on leur demande s'ils veulent aller jusqu'au bout du processus d'enregistrement en s'affiliant à d'autres registres. Trois modalités de réponse sont prévues : Oui, Non, Ne sait pas. Il faut mentionner qu'une instruction stricte était donnée aux enquêteurs de ne fournir aucune information sur la législation en matière d'enregistrement des activités économiques. La variable d'intérêt de l'étude prend les quatre modalités suivantes :

1. si la réponse à la question est « oui » et l'établissement n'est encore affilié à aucun registre administratif ;

2. si la réponse à la question est « oui » et l'établissement est déjà affilié seulement sur certains registres administratifs ;
3. si la réponse à la question est « non », quelque soit l'enregistrement aux différents registres ;
4. si la réponse à la question est « ne sait pas », quelque soit l'enregistrement aux différents registres.

Pour éviter les biais induits par la modalité « ne sait pas » liés notamment à son interprétation, les individus l'ayant déclaré dans leur réponse ont été exclus de notre étude. Cela ne cause aucun problème majeur sur la représentativité de l'échantillon restant dans la mesure où ces individus ne représentent qu'une proportion relativement faible de l'échantillon initial (5 % en 2004 et 10 % en 2001).

Cette variable est mieux appropriée à la problématique qui est la nôtre d'attirer la régularisation des activités non encore enregistrées par rapport à la variable indiquant le statut d'enregistrement effectif de l'unité de production très souvent mobilisée dans d'autres études empiriques traitant le même thème, car notre démarche privilégie davantage l'incitation et le volontariat que la répression. De plus, ce choix permet d'éviter des problèmes d'ordre technique déjà évoqués dans la partie introductive. De façon générale, les travaux académiques incorporant directement les opinions subjectives émises par les entreprises sont peu fréquents, exceptés pour l'analyse conjoncturelle et la prévision. Il existe une certaine réticence vis-à-vis de l'utilisation de telles données statistiques qui s'explique souvent par le problème effectif de la mesure et l'approximation d'une opinion subjective via un indicateur. C'est pour cette raison que beaucoup de précautions étaient prises dans toutes les étapes de l'enquête que sont la conception du questionnaire, la formation des enquêteurs, le contrôle de la collecte, la saisie et l'apurement des données (Rakotomanana, 2004).

Les variables explicatives qui suivent comprennent, d'une part, les variables liées à la gouvernance ou à l'environnement économique, et, d'autre part, celles liées aux caractéristiques démographiques et économiques de l'unité de production.

#### *Efficacité des services publics*

- La variable indicatrice indiquant l'accès aux biens et services publics dans le lieu de travail comme l'eau, l'électricité, le téléphone va capter, d'une part, l'efficacité de l'administration dans la gestion des ressources collectives en faveur des activités économiques en contrepartie des coûts de

l'enregistrement et des impôts. Cette variable devrait avoir une influence positive sur la volonté de se faire enregistrer.

- La variable indicatrice indiquant l'expérience vécue de corruption d'un membre du ménage au cours des 12 derniers mois sert à évaluer la situation de l'opérateur face à la corruption. On peut s'attendre à ce que cette variable ait une influence négative sur l'enregistrement des activités. Mais compte tenu des motifs présentés dans la partie précédente, des résultats contre-intuitifs pourraient apparaître.
- Les variables indicatrices indiquant les problèmes rencontrés ou les obstacles au développement évoqués par le chef d'unité de production sont introduites dans le modèle pour connaître les types de problèmes qui influencent les stratégies des opérateurs à se tourner vers l'Etat. Cinq variables indicatrices ont ainsi été construites, relatives respectivement au manque de clientèle, à l'accès limité au crédit, au local d'activité inadapté, aux autres types de problème. La catégorie de référence est « aucun problème déclaré ».
- La variable « période », qui n'est autre qu'une indicatrice de l'année 2004 en référence à 2001, permet de dégager, d'un côté, les effets des changements macro-économiques et des réformes structurelles mises en place telles que la création d'un guichet unique pour la création de nouvelle entreprise, la simplification du système fiscal (impôts synthétiques), l'assainissement dans les marchés publics, la lutte contre la corruption et, de l'autre côté, la dégradation des performances des entreprises et du pouvoir d'achat suite à la crise politico-économique malgache de 2002. On peut supposer que cette variable va influencer positivement l'enregistrement des activités économiques.

#### *Accès à l'information*

- La variable indicatrice signalant si l'individu suit les journaux d'informations dans les médias (écrits, radiophoniques, télévisés) va saisir l'accès à l'information. Les modalités de réponses dans le questionnaire permettent de prendre en compte à la fois le degré de couverture du service de communication, le niveau d'intérêt de l'individu pour les informations, ses contraintes personnelles (disponibilité en temps, possession de radio ou télévision, moyens d'acheter les journaux). L'effet de cette variable sur l'enregistrement devrait être significativement positif, même si elle ne renseigne en rien sur le contenu des informations transmises.

- La variable indiquant le niveau d'éducation atteint tente aussi de capter la capacité intellectuelle d'analyse des informations économiques et d'en déduire les utilités de l'enregistrement des activités au niveau individuel et collectif (McPherson et Liedholm, 1996).
- La variable indicatrice signalant si l'opérateur a suivi ou non des formations professionnelles formelles sur le métier exercé peut approcher les effets du contenu des informations. Elle renvoie aussi et surtout au niveau de capital humain accumulé, en supplément de la formation initiale. En considérant que ce type de formation est susceptible de fournir des connaissances supplémentaires sur les avantages et les inconvénients d'être enregistré, et d'améliorer le niveau de compréhension de la législation, on peut anticiper que son influence sur l'enregistrement des activités devait être positive.

#### *Visibilité de l'unité de production*

- Les variables indicatrices de la branche d'activité est un bon indicateur de « visibilité » en termes de localisation (McPherson et Liedholm, 1996) dans la mesure où le type de local est spécifique au type d'activité : les activités commerciales sont de nature à être exposées aux clients donc à être plus visibles (marché ou voie publique), tandis que les activités industrielles peuvent être exercées à domicile (couture, menuiserie). On peut supposer que les activités commerciales plus « visibles » ont davantage de chance d'être affiliées aux registres administratifs.
- La variable indiquant la taille de l'unité de production devrait faire ressortir l'impact du degré de « visibilité » de l'unité de production. On s'attend à ce que l'effet taille soit positif.

#### *Contraintes économiques*

- Les variables indiquant le quartile d'appartenance de l'UPI dans la distribution de la valeur ajoutée du secteur informel permet de savoir si des contraintes économiques pèsent sur l'UPI, et peuvent rendre impossible le paiement des coûts d'enregistrements et les taxes afférentes, qui obligent les opérateurs à ne pas vouloir enregistrer leurs activités. On suppose ainsi que ces variables indicatrices ont des effets significativement positifs si la catégorie de référence est le quartile le plus faible.

#### *Caractéristiques démographiques*

- La variable indicatrice de l'habitation dans la ville administrative d'Antananarivo<sup>6</sup> intercepte deux phénomènes : habiter la capitale signifie avoir une certaine proximité avec les services publics d'enregistrement, et être soumis potentiellement à un contrôle plus fréquent des organes de surveillance de l'Etat. Elle devrait avoir un effet positif sur la décision de se faire enregistrer.
- La variable quantitative indiquant l'expérience professionnelle du chef d'entreprise en matière de gestion d'une unité de production informelle peut avoir un effet négatif sur la probabilité de vouloir s'affilier aux registres administratifs. D'une part, plus longue est l'expérience du secteur informel, plus les habitudes et combines y sont enracinées, et plus la propension à vouloir changer de statut devient faible. D'autre part, les nouveaux venus dans le secteur informel, plus précaires, ont encore plus peur d'exercer en dehors de la légalité et probablement plus de raisons de vouloir enregistrer leurs activités.
- La variable indicatrice indiquant que l'individu est un homme peut montrer l'influence du genre sur la décision d'enregistrement. Le contact des femmes avec l'administration est a priori moins fréquent du fait de la place au foyer traditionnellement attribuée aux femmes et de la surreprésentation des hommes dans l'administration<sup>7</sup>.

#### **Quelques statistiques descriptives**

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont inconnues de l'ensemble des services de l'Etat. En fait, près de huit unités sur dix (74 % en 2001 et 79 % en 2004) sont totalement inconnues des services publics, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent ni numéro statistique, ni carte rouge, qu'elles ne sont enregistrées ni au Registre du commerce, ni à la CNaPS, et qu'elles ne paient pas la patente. Si l'affiliation la plus fréquente correspond à la patente, puis au numéro statistique et à la carte rouge, les taux d'enregistrement restent faibles (moins de 20 % en 2004 et 24 % en 2001). Cependant, le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité (moins de 8 % en 2001 et moins de 3 % en 2004). La situation est due essentiellement à la méconnaissance des obligations juridiques : soit qu'elles considèrent que

<sup>6</sup> L'enquête couvre la ville administrative d'Antananarivo et des villes périphériques qui la jouxtent.

<sup>7</sup> Plus de six fonctionnaires sur dix sont des hommes selon les résultats de l'enquête annuelle sur l'emploi dans l'agglomération d'Antananarivo en 2004.



l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire.

En analysant la volonté des opérateurs informels de faire enregistrer leurs unités de production, les résultats tendent à remettre en cause en partie la thèse prétendant que l'informalité proviendrait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. En effet, en 2004, près de deux chefs d'UPI sur trois ont déclaré qu'ils sont prêts à

inscrire leurs établissements sur les registres administratifs ou qu'ils accepteraient de payer l'impôt sur leur activité : 45 % sont encore totalement inconnus de l'administration publique et 20 % sont déjà enregistrés mais seulement sur certains registres. Par contre, près de 25 % des opérateurs informels repoussent catégoriquement l'idée de se mettre en contact avec les services d'enregistrement. En 2001, la proportion des non favorables à l'enregistrement atteignait près du tiers de l'ensemble des chefs d'UPI.

Tableau 1

**La volonté de se faire enregistrer dans le secteur informel (%)**

<b>Volonté de se faire enregistrer</b>	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2004</b>
Veut se faire enregistrer et UPI inconnu de l'Etat	40,5	50,1
Veut compléter le processus d'enregistrement et UPI déjà enregistrée sur certains registres	25,0	22,8
Ne veut pas se faire enregistrer	34,5	27,1
Total	100,0	100,0

*Source : Enquête 1-2-3, 2001-2004, phase 2, INSTAT-DIAL.*

Le tableau 2 montre quelques traits caractéristiques des UPI selon la volonté du chef d'établissement de se faire enregistrer. Les UPIs dont le dirigeant ne compte s'affilier à aucun registre administratif sont en proportion relativement moins élevée à bénéficier des services publics de base. A peine 40 % d'entre elles en 2004 et moins de 46 % en 2001 ont accès à l'électricité, l'eau, le téléphone, etc. Ce sont des proportions qui sont nettement inférieures par rapport aux autres catégories d'UPI. De plus, leur niveau d'insertion sur le marché formel reste relativement faible : en moyenne, seulement moins de 4 % des montants de leurs achats en 2004 (moins de 13 % en 2001) se sont effectués auprès des établissements formels.

Les individus inconnus des services de l'Etat et favorables à l'enregistrement de leur établissement se sentent plus fréquemment touchés par des problèmes économiques et/ou connaissent plus souvent des obstacles au développement de leurs activités. On peut mentionner notamment le manque de clientèle, les difficultés d'accès au crédit

et les problèmes liés au local de travail, touchant respectivement 68 %, 26 % et 30 % de cette catégorie d'UPI considérée en 2004. Ces unités sont aussi caractérisées par le niveau de compétences relativement élevé de leurs dirigeants. Bon nombre d'entre eux ont suivi des formations professionnelles et, en moyenne, ils ont suivi au moins une année d'études de plus que les dirigeants d'UPI qui ne veulent pas se faire enregistrer.

Les UPI déjà enregistrées sur certains registres administratifs et dont le chef veut compléter le processus d'enregistrement sont beaucoup plus concentrées sur les activités commerciales : 48 % en 2004 et 53 % en 2001. Elles appartiennent à la frange supérieure du secteur informel en termes de performance économique. En effet, en 2004, si l'on considère la valeur ajoutée, plus de 61 % d'entre elles (58 % en 2001) se trouvent dans le quartile le plus élevé. De plus, elles bénéficient plus souvent des services publics de base. Plus de sept unités sur dix ont accès à l'électricité, à l'eau ou au téléphone.

**Tableau 2**  
**Caractéristiques socio-économiques des UPI selon la volonté du chef de se faire enregistrer**

	Année 2001				Année 2004			
	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Ne veut pas se faire enregistrer	Ensemble	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Ne veut pas se faire enregistrer	Ensemble
Ayant accès aux services publics de base (%)	54,4	70,2	46,6	56,0	47,6	70,7	40,3	48,7
Vécu de corruption d'un autre membre du ménage (%)	4,3	3,9	5,6	4,5	3,1	6,6	4,9	4,6
Ayant des problèmes de clientèle (%)	52,7	66,5	50,7	55,1	68,5	82,9	74,0	71,9
Ayant des problèmes d'accès au crédit (%)	22,8	17,0	13,1	18,0	26,3	27,3	18,2	23,0
Ayant des problèmes de local (%)	26,2	21,5	20,1	22,0	30,4	23,7	21,1	24,7
Ayant autres problèmes (%)	43,8	46,6	26,3	37,3	53,0	63,5	37,0	49,1
Ayant accès aux journaux d'information (%)	75,6	86,4	67,9	76,2	88,9	89,7	82,3	87,5
Niveau d'éducation (nombre d'années)	6,8	8,7	6,3	7,1	7,1	8,9	6,1	7,0
Ayant suivi une formation professionnelle (%)	11,5	10,6	5,5	9,3	13,3	20,0	7,8	12,1
Habite dans la ville administrative d'Antananarivo (%)	79,4	84,3	84,1	82,0	77,2	87,7	77,7	80,4
Taille (nombre d'employés)	1,5	2,0	1,3	1,5	1,5	1,8	1,2	1,4
Industrie (%)	36,7	12,3	41,2	32,4	38,4	16,4	35,8	32,6
Commerce (%)	34,1	53,7	29,0	36,6	31,6	47,8	21,9	31,4
quartile_2 de valeur ajoutée (%)	29,7	9,6	32,3	25,2	29,3	11,0	27,7	25,6
quartile_3 de valeur ajoutée (%)	27,8	27,2	14,9	22,9	24,7	22,9	18,7	22,7
quartile_4 de valeur ajoutée (%)	17,1	58,5	9,1	24,6	19,9	61,1	5,6	23,2
Homme (%)	50,9	66,4	48,5	53,6	50,3	62,0	36,3	48,2
Expérience professionnelle (nombre d'années)	7,7	7,2	8,0	7,7	9,3	8,1	9,9	9,3

Source : Enquête 1-2-3, 2001 et 2004, phase 2, INSTAT-DIAL.

## Résultats de l'estimation

Les résultats issus des modèles de régression multinomiale formulés auparavant sont reproduits dans le tableau 3. Pour chaque modèle, la catégorie des chefs d'UPI refusant l'enregistrement de leurs activités constitue le groupe de référence, les observations ayant pour réponses « ne sait pas » ou manquantes étant retirées de l'estimation. On observe que les coefficients estimés sont globalement stables lorsqu'on passe du modèle simple au modèle complet, ce qui montre la robustesse des estimateurs. L'analyse va se concentrer surtout sur les résultats issus du modèle complet.

Les valeurs et la significativité des paramètres estimés montrent de très nettes différences des déterminants de la volonté d'enregistrement des chefs d'UPI selon que l'établissement est encore totalement inconnu des services de l'Etat ou qu'il est déjà inscrit mais seulement sur certains registres administratifs. Comme l'objectif de l'Etat est avant tout d'identifier et d'intégrer dans les activités non enregistrées dans le circuit formel, on va insister dans un premier temps sur le comportement des chefs d'UPI totalement inconnus des services publics.

*Déterminants de la volonté de faire enregistrer des UPI totalement inconnues de l'Etat*

### Efficacité de l'administration et volonté d'enregistrement des activités

Pour les opérateurs totalement inconnus des services publics, les résultats issus des estimations montrent clairement que l'enregistrement fait partie des stratégies d'entreprises adoptées pour faire face à certaines difficultés. Par rapport à ceux qui ne connaissent aucun problème dans l'exercice de leurs activités actuelles, les opérateurs ayant senti des difficultés d'accès au crédit ou faisant face à d'autres types de problèmes (à l'exception des problèmes liés à la demande ou au local professionnel) ont une plus forte chance de vouloir enregistrer pour la première fois leurs unités de production. Par contre, les problèmes liés à la demande les poussent à rester dans l'informalité.

L'observation du coefficient lié à la variable « période » révèle que, par rapport à l'année 2001, le passage à l'année 2004 augmente significativement la propension à vouloir enregistrer son activité.

Le facteur lié à la corruption a un impact négatif mais non significatif sur la probabilité de vouloir s'enregistrer pour les chefs d'UPI, qu'elles soient partiellement enregistrées ou non. Ce résultat, apparemment contre-intuitif, peut conforter l'attitude assez tolérante de la population malgache

envers la corruption dans certains domaines bien précis, notamment l'allocation des ressources publiques<sup>8</sup> révélée dans les premiers résultats de l'enquête « Afrobaromètre 2005 », ce qui corrobore l'importance relativement élevée accordée par les opérateurs sur les actions concrètes de l'administration en leur faveur, évoquée dans le paragraphe précédent. La thèse, exposée dans la partie précédente, considérant la corruption comme un équilibre gagnant-gagnant entre deux opérateurs privés peut être aussi un élément de réponse. Néanmoins, pour obtenir beaucoup plus de précisions sur ce résultat, des études beaucoup plus approfondies prenant en compte plus de détails sur le type de corruption seraient nécessaires.

### Accès à l'information et volonté d'enregistrement des activités

Le contenu de l'information semble influencer davantage que l'« accès » aux supports d'information. Les coefficients et leurs significativités montrent que le fait d'accéder aux journaux ou médias et/ou d'avoir un niveau d'éducation élevé n'a pas d'effets significatifs sur la décision des entrepreneurs. En revanche, l'apprentissage du métier exercé dans un établissement formel (école professionnelle ou grande entreprise formelle) a une influence fortement positive. Ces résultats mettent en lumière que, jusqu'à maintenant, seules les formations professionnelles ont pu fournir les connaissances et les « bonnes » informations relatives à l'organisation et à la gestion des entreprises ayant sensibilisé et convaincu les opérateurs à rester dans la légalité. De plus, l'accès à la formation professionnelle témoigne du passé professionnel de l'opérateur au sein de l'économie formelle, probablement en tant que salarié. Ceci est favorable à son envie de formaliser son entreprise.

### Visibilité et volonté d'enregistrement des activités

En général, les résultats de l'estimation confirment ceux issus de la plupart des études empiriques traitant le même thème. Les chefs d'établissements plus « visibles » ont beaucoup plus de chance de vouloir régulariser les inscriptions sur les registres administratifs. En effet, la variable « taille » a des coefficients positifs et très significatifs. Par contre, l'effet de la « branche d'activité » n'est pas significatif. Ainsi, par rapport aux activités de services, on ne peut pas affirmer que les activités

<sup>8</sup> Selon DIAL – Afrobarometer (2005) : « Les attitudes sont cependant plus permissives en ce qui concerne l'allocation des ressources publiques. Ainsi, 38 % des Malgaches considèrent naturel qu'un officiel ou un agent public choisisse comme lieu d'implantation d'un projet de développement une zone où habitent ses amis, ses relations ou ses partisans. 35 % déclarent que c'est répréhensible mais compréhensible, tandis que seulement 23 % condamnent une telle pratique ».

commerciales et les activités industrielles ont plus ou moins de chances d'être enregistrées.

#### Contraintes économiques et volonté d'enregistrement des activités

A travers les résultats de l'estimation, on peut affirmer que les contraintes économiques telles que la faiblesse de l'échelle d'activité ou du profit obligent les opérateurs à opérer dans l'irrégularité. Les coefficients associés à la probabilité de vouloir s'enregistrer et aux variables indiquant les quartiles supérieurs de valeur ajoutée sont tous positifs et significatifs. De plus, l'effet n'est pas linéaire mais devient beaucoup plus important au fur et à mesure qu'on observe un quartile plus élevé. Ainsi, plus la valeur ajoutée de l'unité de production est faible, plus la probabilité que l'opérateur se résigne à ne pas se faire enregistrer est forte, toutes choses égales par ailleurs.

#### Caractéristiques démographiques et volonté d'enregistrement des activités

Les résultats ont bien confirmé notre hypothèse que l'expérience professionnelle exerce un effet négatif sur la volonté d'enregistrement auprès des services publics. Plus l'ancienneté de l'opérateur est grande dans l'unité de production informelle, plus sa probabilité de vouloir s'enregistrer diminue.

Enfin, les opérateurs de sexe masculin ont une plus grande propension à désirer se régulariser que les femmes, toutes choses égales par ailleurs.

#### *Cas des UPI déjà inscrits sur certains registres administratifs*

Pour cette catégorie, la volonté d'un opérateur d'enregistrer son activité est fortement influencée

par les variables liées à l'efficacité de l'administration. Tout d'abord, l'accès aux biens publics agit positivement sur la volonté de ces chefs d'UPI. Ainsi, l'accès à l'eau, à l'électricité ou au téléphone ou de travailler dans un local public est considéré par ces types d'opérateurs comme contrepartie ou avantage particulier en leur faveur dus à leur affiliation à l'administration, même encore partielle, et les incite à aller jusqu'au bout de la formalisation de leurs activités. L'efficacité perçue de l'administration en matière de bonne gestion et d'utilisation des ressources collectives matérialisée par des actions concrètes en faveur des activités économiques soigne l'image de l'Etat et attire la confiance de ces opérateurs. Ils estiment que l'enregistrement favorise leur accès aux services publics et procurera des bénéfices nets pour leur unité de production. Par ailleurs, les problèmes liés à la demande et les problèmes autres que ceux liés à l'accès au crédit et au local de travail les incitent à régulariser complètement l'enregistrement de leurs établissements. Par contre, les problèmes liés au local d'activité constituent un facteur défavorable. L'effet de la branche d'activité est très net. Il est moins probable que les chefs des unités industrielles affichent la volonté de compléter l'enregistrement de leurs activités par rapport aux chefs d'unités de service. Les facteurs liés à la corruption, à l'accès à l'information et aux contraintes économiques ont des effets identiques à ce que l'on a observé chez les chefs d'UPI totalement inconnus des services publics.

Tableau 3

## Déterminants de la volonté d'enregistrement des opérateurs économiques (Coefficients estimés par un modèle logit multinomial)

Variable	Modèle simple		Modèle complet	
	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement
Ayant accès aux services publics de base (dummy)	0,143 (0,118)	0,690*** (0,14)	0,198 (0,129)	0,788*** (0,171)
Vécu de corruption d'un autre membre du ménage (dummy)	-0,153 (0,282)	-0,008 (0,319)	-0,229 (0,292)	-0,208 (0,366)
Ayant des problèmes de clientèle (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	-0,11 (0,122)	0,479*** (0,148)	-0,242* (0,129)	0,470*** (0,178)
Ayant des problèmes d'accès au crédit (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,369** (0,155)	0,116 (0,18)	0,337** (0,161)	0,075 (0,209)
Ayant des problèmes de local (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,286* (0,146)	-0,413** (0,175)	0,246 (0,152)	-0,488** (0,199)
Ayant autres problèmes (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,524*** (0,124)	0,892*** (0,145)	0,479*** (0,132)	0,977*** (0,172)
Ayant accès aux journaux d'information (dummy)	0,303** (0,151)	0,239 (0,192)	0,16 (0,159)	0,133 (0,228)
Niveau d'éducation (nombre d'années)	0,007 (0,017)	0,151*** (0,02)	-0,009 (0,019)	0,099*** (0,023)
Ayant suivi une formation professionnelle (dummy)	0,471** (0,195)	0,477** (0,21)	0,526*** (0,204)	0,780*** (0,243)
Habite dans la ville administrative d'Antananarivo (dummy)			-0,019 (0,15)	0,406* (0,221)
Taille (nombre d'employés)			0,321*** (0,088)	0,417*** (0,095)
Industrie (dummy) (référence : service)			-0,157 (0,139)	-1,542*** (0,2)
Commerce (dummy) (référence : service)			0,112 (0,187)	-0,234 (0,225)
quartile_2 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			0,351** (0,151)	1,143*** (0,289)
quartile_3 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			0,753*** (0,171)	2,265*** (0,283)
quartile_4 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			1,000*** (0,242)	3,506*** (0,324)
Homme (dummy)			0,242* (0,129)	0,799*** (0,174)
Expérience professionnelle (nombre d'années)			-0,013* (0,007)	-0,007 (0,009)
Période année 2004 (dummy)	-0,137 (0,181)	-2,505*** (0,246)	0,506*** (0,126)	-0,05 (0,165)
Constante	0,143 (0,118)	0,690*** (0,14)	-0,888*** (0,277)	-4,883*** (0,453)
chi2	272		820	
Log likelihood	-1808,39		-1534,55	
N	1834		1834	
Akaike information criterion	3657		3149	
Bayesian information criterion	3767		3370	
Notes : Catégorie de référence « Ne veut pas enregistrer l'activité » Les écarts-type sont entre parenthèses. *** : Statistiquement significatif à 1 %, ** : 5 %, * : 10 %.				

Source : Enquête 1-2-3, 2001 et 2004, phase 2, INSTAT-DIAL.

## **Conclusion et recommandations**

En vue d'aider les décideurs politiques à augmenter le taux d'enregistrement des activités économiques et à intégrer les petites unités informelles dans l'économie formelle, cette étude a permis d'identifier les déterminants de la volonté de régularisation des opérateurs informels dans l'agglomération d'Antananarivo.

Les résultats de l'estimation ont montré que les comportements des chefs d'unités de production ne sont pratiquement pas les mêmes selon que l'unité de production soit totalement inconnue des services publics ou qu'elle soit déjà affiliée à certains registres administratifs. Pour la première catégorie d'opérateurs, le fait d'avoir des difficultés d'accès au crédit ou des problèmes autres que ceux liés au lieu d'activité augmentent la probabilité qu'ils acceptent d'inscrire pour la première fois leur établissement sur un registre administratif. En revanche, pour la deuxième catégorie d'opérateurs, l'accès aux services publics de base, le fait d'avoir des difficultés liées à la demande ou des problèmes autres que ceux liés à l'accès au crédit ainsi qu'un niveau d'éducation relativement élevé de l'opérateur provoquent une réaction positive en faveur d'une régularisation complète de la situation administrative de l'établissement. L'analyse a aussi mis en lumière l'importance du contenu des informations véhiculées sur la volonté d'enregistrement plutôt que l'accès aux supports d'informations. La formation professionnelle formelle suivie par un opérateur l'incite à faire enregistrer son établissement. Par contre, l'accès aux informations des médias n'a pas d'impact significatif. L'estimation a confirmé aussi les effets habituels attendus tels que l'impact positif du genre masculin et du degré de « visibilité », notamment en termes de taille.

A la vue de tous ces résultats, des changements de stratégies s'imposent à l'administration publique si elle veut améliorer le taux d'enregistrement des activités économiques. Les deux principes fondamentaux suivants devraient dicter l'élaboration des nouvelles stratégies : d'une part, il conviendrait d'impliquer l'ensemble des structures étatiques au lieu des seuls services responsables des registres administratifs, et de privilégier des

stratégies d'incitation et d'attraction au lieu de stratégies de répression.

L'administration en général et les services d'enregistrement en particulier doivent soigner leur image à l'égard des administrés en termes d'efficacité. D'une part, les efforts entrepris pour une meilleure gestion et allocation des ressources collectives doivent être ressentis au niveau de la population et des producteurs. Ceci peut être obtenu par la multiplication des réalisations concrètes facilitant l'accès aux services publics de base telles que les infrastructures, le crédit, l'eau potable et l'énergie. D'autre part, la simplification des procédures d'enregistrement telle que la mise en place d'un guichet unique et la diminution du temps de traitement des dossiers est indispensable.

L'Etat, en collaboration avec des initiatives privées, doit mettre en place des structures servant de « pôles d'attraction » des unités de production. Celles-ci doivent évidemment être fondées en fonction des centres d'intérêt approuvés par les petits opérateurs économiques. Les institutions de microfinance, les structures d'appui aux microentreprises, les marchés publics et les centres de formation professionnelle peuvent ainsi constituer des pôles d'attraction. Les autorités locales décentralisées doivent se trouver intégrées à ce dispositif. L'Etat doit instrumentaliser ces structures pour l'identification des activités économiques. Non seulement cela améliorerait la gestion de ces institutions, mais aussi et surtout, cela apporterait beaucoup plus d'efficacité externe aux services.

Ces actions doivent être précédées et accompagnées de campagnes d'information et de sensibilisation adaptées et continues. Plus que le choix des supports de communication, les réflexions doivent être axées sur le contenu des messages à transmettre. Ils doivent avant tout mettre en exergue l'intérêt économique procuré par l'affiliation aux registres administratifs et atténuer son caractère obligatoire et répressif.

La coordination de toutes ces actions doit aboutir à l'adoption d'une identification unique des unités de production et à la mise en place d'un fichier d'établissement centralisé. Ce sont les seuls critères pour évaluer l'efficacité, la fiabilité et la pérennité du dispositif d'enregistrement des activités économiques.

## Références Bibliographiques

- Braun J., Loayza N. (1994)**, « Taxation, Public services, and the informal sector in a model of endogeneous growth », World Bank, Policy Research Working Paper n°1334
- Choi J. P., Thum M. (2005)**, « Corruption and the shadow economy », *International Economic Review*, Vol. 46, n°3
- Dabla-Norris E., Inchauste G. (2007)**, « Informality and Regulations : What drives firm growth ? », IMF working paper, n°07/112
- Dabla-Norris E., Feltenstein A. (2005)**, « The underground economy and its macroeconomic consequences », *The journal of policy reform*, vol. 8, n°2, pp. 153-174.
- De Soto H. (1994)**, *L'autre sentier – la révolution informelle dans le tiers monde*, Edition La découverte, série Economie, Paris.
- DIAL, Afrobarometer (2005)**, « Gouvernance et corruption à Madagascar, perceptions et réalité, Premiers résultats de l'enquête » « *Afrobaromètre 2005 à Madagascar*, DIAL.
- Djankov S., La Porta R., Lopez-de-Silanes, F. Shleifer A. (2002)**, « The regulation of entry », *Quarterly Journal of Economics* 117, 1 –37.
- Giles D., Johnson B. (2002)**, « Taxes, risk-aversion, and the size of underground economy, a non parametric analysis with New-Zealand data », *Pacific Economic Review* n°7:1, pp. 97-113.
- Johnson S., Kaufman D., Zoido-Lobaton P. (1998)**, « Regulatory discretion and the unofficial economy », AEA Papers and Proceedings.
- Klein E., Tokman V. (1993)**, « Informal sector and regulations in Ecuador and Jamaica », OCDE, Research programme on governance and entrepreneurship, Technical paper n°86.
- Maldonado C., (1995)**, « The informal sector : Legalisation or laissez-faire ? », *International Labor Review*, Vol 134, n°6.
- McPherson M. A., Liedholm C. (1996)**, « Determinants of Small and Micro Enterprise Registration, Results from Surveys in Niger and Swaziland », *World development*, Vol 24, No. 3, pp. 481-487.
- Mead D., Morrisson C. (1996)**, « The *Informal sector Elephant* », *World development*, Vol 24, n°10, pp. 1611-1619
- Rakotomanana F. (2004)**, « Dynamique du Secteur Informel dans l'agglomération d'Antananarivo, 1995 – 2001 », INSTAT-DIAL-IRD.
- Schneider F., Enste D. (2000)**, « Shadows economies, size, causes, and consequences », *Journal of economic literature*, vol XXXVIII, pp.77-114.
- Tanzi V. (1998)**, *Corruption around the world – causes, scope and curses* : IMF Staff papers n°45, pp. 559-594.
- Tokman V. (1992)**, *Beyond regulation – The informal sector in Latin america* : Boulder and London, Lynne Rienner Publishers.
- Tokman V. (2007)**, « Modernizing the informal sector », Economic and Social affairs, DESA working paper n°42.

